

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :  
Ouverture d'un débit  
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,  
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,  
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,  
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,  
VU la demande présentée le 22 janvier 2025 par Mme DUVEAU Emeline, secrétaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brains, domiciliée rue de Bel Air 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3) dans la zone du CIS de BRAINS, rue de Bel Air 44830 BRAINS, le 12 juillet 2025 de 8h00 à 2h00.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Mme DUVEAU Emeline, secrétaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brains, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), dans la zone du CIS de BRAINS, rue de Bel Air 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

➤ **BAL DES POMPIERS, le 12 juillet 2025 de 8h00 à 2h00**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2025 est porté à : 1

**ARTICLE 2** - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

**ARTICLE 3** - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- Mme DUVEAU Emeline, secrétaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brains

**Publié à la Mairie de Brains le 22 mai 2025**

Fait à Brains, le 20 mai 2025

**Le Maire**  
**Laure BESLIER**

